

ARTS & LOISIRS

6 Avenue d'Aumes

34530 MONTAGNAC

Tél **04 67 24 11 41**

ou **04 67 90 18 89**

Courriel : aetl34530@gmail.com

<http://aetl34530.wixsite.com/artsetloisirs>

38 ème Salon des Arts du samedi 14 Mai au 22 dimanche Mai 2022 à MONTAGNAC Salle des rencontres

Vernissage le **samedi 14 mai** à 18 heures

DOSSIER DE L'EXPOSANT

A -Réception des œuvres

Le jeudi 12 mai: de 14 à 19 heures

Le vendredi 13 mai: de 10 à 12 heures et de 14 à 18 heures

La commission d'organisation effectuera la mise en place.

B -Retrait des œuvres exposées

Le dimanche 22 Mai à 18 heures

ou le lundi 23 Mai de 10 heures à 11 heures.

Passé ce délai, ARTS & LOISIRS, organisateurs de l'exposition ne pourront assurer la sécurité des œuvres restantes.

C -Protection de l'exposition

Assurance limitée uniquement à la responsabilité civile.

D -Conditions de participation

Étant donné le nombre important de participants, chaque artiste peut présenter 3 œuvres maximum.

La participation aux frais est de:

- **16 euros pour les œuvres de poésie**
- **16 euros pour 3 tableaux ou 3 photos**
- **22 euros pour occupation d'une table (30 euros pour 2 tables)**

E -Les ventes et tractations commerciales

Les œuvres annoncées dans le descriptif initial resteront exposées jusqu'au terme de la manifestation.

En cas de vente Arts & Loisirs ne perçoit aucune commission.

Toutes les œuvres comporteront un numéro d'ordre permettant l'identification complète (auteur, titre, prix ou réservé) grâce à un catalogue spécial "salon".

Les œuvres déjà exposées dans notre précédent salon ne seront pas admises, de même que les œuvres anonymes et les copies (transferts.....).

F -Ouverture du salon au public

Tous les jours de 16 heures à 19 heures

Le dimanche **22 Mai** de 16 heures à 18 heures

G -Le catalogue publicitaire des exposants

Seuls les exposants ayant adressé leur fiche d'inscription dans les délais fixés seront annoncés dans le catalogue publicitaire mis à la disposition des visiteurs.

H -La publicité

Elle est assurée par Arts & Loisirs par voie d'affiches et de presse, par les radios locales.

OBSERVATIONS

Il est fortement souhaité que les tableaux et photos soient munis de 1 ou 2 crochets avec cordon ou ficelle solide afin de faciliter leur mise en place. Ceci, afin de ne pas abîmer vos œuvres.

Le respect de ce règlement ne peut que faciliter le travail de l'équipe d'animateurs bénévoles d'Arts & Loisirs et par la même favoriser l'impact culturel de cette manifestation.

RENSEIGNEMENTS de 12 heures à 14 heures chez:

- Monsieur André JOURDAN Tél: 04.67.24.11.41
- Madame Yvette SOLE Tél: 04 67 90 18 89